

Résidence du Ruanda .-
Territoire de Ruhengeri
Chefferie du Bukonya .-

Procès verbal de remise et reprise de la Chefferie du Bukonya du Chef Bisalinkumi d'une part et du S/Chef Bisumbukuboko de l'autre part, en présence des S/Chefs Gumira et Ngarambe du Secrétaire-Comptable Bakuramutsa et du Greffier du Tribunal de Chefferie Mpamabra suite à la note de Monsieur L'Administrateur du I-9-55 .-

I BUREAU DU CHEF

Ruhengeri



2896

- I: Un coffre-fort n° 6 contenant 35.938 francs
- 2: Dossiers des S/Chefs et personnel du Tribunal et : secrétaire -Comptable = 18
- 3: une faîde du conseil de Chefferie et son registre.-
- 4: une faîde du conseil de Territoire.-
- 5: Rapport annuel et projet de la réorganisation de la chefferie du Bukonya.-
- 6: Decret du I4-7-52 et 3 Bulletin officiels
- 7: Indicateur, correspondance et instructions permanentes
- 8: 80 Papiers I.R.S.A.C
- 9: Un dossier personnel du chef
- 10: Un registre de punitions pour les S/Chefs
- II: Quelques papiers pellures
- I2: Cinq papiers carbones
- I3: 200 livrets d'identité
- I4: une étagère
- I5: Un porte manteau
- I6: Une table
- I7: Une caisse en fer
- I8: deux escabecay
- I9: 50 enveloppes
- 20: Un registre des Travailleurs saisonniers
- 21: Un registre de recherches
- 22: Agenda et notes pour personnel C.A.C
- 23: Une machine personnelle du chef Bisalinkumi.C
- 24: Perforateur+ Une agrafeuse

II BUREAU DU SECRÉTAIRE-COMPTABLE.

- I: Une étagère.-
- 2: Fiches du personnel C.A.C
- 3: Correspondance de service
- 4: Instructions permanentes
- 5: Registres de ventilation .51.52.53.54.
- 6: deux registres de pale
- 7: Pièces justificatives
- 8: Trois vieux livres de caisses+ 3 à employer =6
- 9: Quatre Prévisions budgétaires+ Justification des : des dépenses pour l'exercice 1955
- 10: Facture & Bon de sortie, inventaire du matériel, registre des inventaires, inventaire des registres et formulaires du Tribunal et de distribution registre

- II: Ticket bière et son registre
- I2: souches de passeport de mutation (I5)
- I3: Registre d'appel (I)
- I4: Encre noire et rouge
- I5: deux ballons
- I6: deux caisses en bois
- I7: Une table
- I8: Une chaise
- I9: Un perforateur et une agrafeuse

III: BUREAU DU GREFFIER.

- I: Une étagère
2: 4 I Registres de affaires + 2 registres à jour
3: 13 registres (vieux) de notoriété + un registre à jour.
4: 58 vieux registres des inkwano + Un registre à jour.
5: 6 Livres de caisses(vieux) + 3 à jours
6: 43 Vieilles quittances + 4 quittances à employer
7: 63 " Convocations+ une à employer
8: Instruction permanantes du Tribunal
9: 2 registres de Partages
10: 200 Mandat d'arrêter
II: 100 Bulletin d'arrestation
I2: 16 Circulaires
I3: 1 Table
I4: 1 porte manteau
I5: 1 Caisse en fer contenant 2.254 francs
I6: 1 Perforateur
I7: 1 Tampon
I8: 1 Decret du 14-7-52+ ordonnance du 21/86+ 3 Bulletin OF
I9: 1 Registration du Ruanda-Urundi .-

IV. Tribunal de Chefferie

- I: 1 table
2: 5 escabé ~~6~~⁴
3: 5 Bancs
4: 1 Drapeau
5: 1 Reveil
6: 2 Tableaux d'affichages

V. GITE EUROPEEN à GATONDE

- I: 2 Tables
2: 2 Fauteuils
3: 6 Chaises
4: 2 Etagères
5: 2 Lits
6: 2 Coussins
7: 2 Matelas
8: 1 Cuisine
9: 1 porteur-manteau

VI. GITE EUROPEEN à JANJA

- I: 1 Lit
2: 5 Chaises
3: 1 Garde-manger
4: 1 drapeau.-

VII. INVENTAIRE DU MATERIEL.

Pelles	:	52
Pics (pioches)	:	70
Masses	:	15
Barres à mine	:	18
Houes	:	50
Coupe -coupe	:	7
Moules à briques	:	20
Moules à tuiles	:	14
Karaï	:	6
Machines à crêpir	I	

Etuis pour livrets
d'identité : 562

Pour remise

Gatonde le I Septembre 1955

Le Chef de Chefferie
BISALINKUMI.C

Pour reprise

Gatonde le I Septembre 1955
Le Chef de Chefferie a.i

BISUMBUKUBOKO .C

Pour Temoins:xxxx

Les S/Chefs: Gumira

:Ngarembé

Le S.Comptable:Pakuramutsha

Le Grefier :Mpambara.

Certificat sincère et véritable en présence des témoins précités
transmis pour visa à Monsieur l'Administrateur de Territoire en cinq exemplaires,

Utilez, le 14/9/55

ATAI

Yeeeeeee
for am.

R.A/RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

--:-

Copie pour information et exécution à
Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant Ducène.-

Ruhengeri, le 7 septembre 1955
L'Administrateur de Territoire
A. d'ARIAN.-

A.D.Z.

NOTE POUR LE CHEF DU BUKONYA

=====

Comme suite à votre lettre n° 24 du 5 courant,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que je pars ce jour
pour le Buberuka et y résiderai jusqu'au samedi 10 inclu-
sivement.

Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant
Ducène se rendra à Gatonde le mardi 13 courant, à 15 heures,
pour y assister à la remise-reprise de la Chefferie.

Ruhengeri, le 7 septembre 1955
L'Administrateur de Territoire
A. d'ARIAN.-

Territoire de Ruhengeri
chefferie Bukonya

Gatende le 5-9-55

n° 224/

3341 / A.I. 6.02.02
6 / 9 / 55

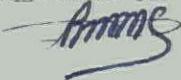
Monsieur L'Administrateur,

Dans l'intention de faire une reprise et reprise bien détaillées, je me permets de vous demander prendre quelques jours ~~à~~ pour vous apporter les P.V. pour visa.-

Dans le cas d'une réponse affirmative, je vous demanderais, Monsieur L'Administrateur, d'avoir la bonté de m'indiquer où ~~à~~ vous serez vendredi pour vous y retrouver.-

Le chef de chefferie A.I.

Bisumbuboko .C



Résidence du Rwanda .-
Territoire de Ruhengeri
Chiefferie du Gakonyi .-

Réunion des S/Chiefs et Notables de la Chiefferie Bukanya
précidée par L'Administrateur de Territoire d'Arian
à Gatore le 2 Septembre 1955

ORDRE A SUIVRE .-

- A/ Un mot de L'Administrateur .-
B/ Remerciement des S/Chiefs à l'Administrateur .-
C/ Un mot aux S/Chiefs et Notables présents du chef a.I

a) de la part du chef Biscalinkumi .-

- = vous fait ses adieux et si Dieu le permet viendra le faire seulement après sa
guérison .-
= Vous encourage à mieux travailler tous .-
= Vous demande un éternel souvenir à son père pour lui à l'hôpital et à
Kabuguri .-

b) De ma part je suis très content que ^{je} reprends ce
commandement qui me semble un état reconnu officiellement .-

Cependant je pris à très présent de tâcher , chacun
pour soi de se corriger sur ces quelques pêchés capitaux qui renagent notre
chiefferie .-

- 1/ L'Indiscipline dans toute la chiefferie
2/ Manque d'organisation dans les S/chiefferies
3/ Ignorance de son droit et de son devoir .-
4/ Manque d'esprit progressif (études-lectures)
5/ Travail sans idéal .-

Je vous invite à nous y contrôler pour vous en
corriger et vous promets d'accumuler tout mon effort dans ce but .-

Note: Après ceci, je vous donnerai le programme de mon itinérant dont je vous
invite déjà à m'aider dans son élaboration .-

Résidence du Rwanda .-
Territoire de Ruhengeri
Chiefferie du Rukonya .-

Monsieur L'Administrateur,

Je tiens à vous remercier anticipément non pas seulement de ce que vous m'avez proposé et fait que je suis ainsi reconnu par Monsieur Le Résident, mais de toute votre administration depuis que vous avez pris le Territoire .-

Je ne veux pas énumérer toutes vos qualités, parce que je ne le saurais pas, mais sachant, Monsieur L'Administrateur, que franchement parlant le Territoire n'est pas du tout moins content de votre Administration que celle de votre inoubliable Prédécesseur .-

À cette occasion, pour faire plaisir, me rappelant de la chiefferie que vous avez spécialement en charge par mon intérêt à faire, je vous promets, Monsieur L'Administrateur, de tout faire pour que la chiefferie soit à l'île peu l'exemple du Territoire et digne de son chef .-

Le S/ Chef

Bisumbubuhoro C.



-- :-

NOTE DE SERVICE

- 1.- A dater de ce jour, en exécution des prescrits de la lettre n° 136/CAB. du 20/8/55 de Monsieur le Résident du Ruanda, la Chefferie du Bukonya est administrée par l'Administrateur du Territoire de Ruhengeri par l'intermédiaire du sous-chef Bisumbukuboko.
- 2.- Le Chef Bisalinkuni, désigné pour prendre le commandement du Kabagali (en Territoire de Nyenya) est invité à remettre immédiatement toutes les archives et tous les fonds de la Chefferie au sous-chef Bisumbukuboko, suivant un P.V. à dresser en 5 exemplaires et à présenter à mon visa. En cas d'impossibilité pour raison de santé, le Chef Bisalinkuni autorisera par écrit le sous-chef Bisumbukuboko à reprendre, en son absence, les fonds et les archives de la Chefferie, suivant P.V. à établir sur place en présence du Secrétaire-comptable de la Chefferie, du Greffier du Tribunal de la Chefferie et des sous-chefs Ngarambe et Gumira, ceux-ci signant comme témoins.
- 3.- Le sous-chef Bisumbukuboko, déjà désigné comme juge intérimaire du Tribunal de Chefferie du Bukonya, conservera ces fonctions et le sous-chef Gumira, désigné comme juge suppléant, continuera à siéger jusqu'à la guérison du juge suppléant de carrière Sekanyambo.

Ruhengeri, le 1 septembre 1955

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARIAN.-

RESIDENCE DU RUANDA

Ruhengeri, le 29 aout 1955.-

TERRITOIRE DE RUHENERI.-

DR

NOTE POUR LE SOUS-CHEF Bisumbukubek

Veuillez vous présenter à mon bureau pour communication urgente le jeudi premier septembre à 11
11 heures.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
A.d'ARIAN.-

b

- ✓ 1) - deux volontés d'
Ruhengeri
accordant au présent
et aux
6) x cheffe
- 2) - émissaire
à la cheffe.